

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	67

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	25

Vote Pour : 67  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la Convocation

06 DECEMBRE 2024

Date d'affichage

06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC VELLARINO, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)** : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire** : Mesdames et Messieurs, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Christian LONQUEU, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Christophe HERIN à Christophe GOURMANEL, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Maryline LHERM à Sébastien CHARRUYER, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Pascale PUIBASSET à Florence BELOU, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Mathieu BLESS, Claude SOULIES à Françoise BOURDET, Didier SALANDIN à Martine SOUQUET.

**Absents/Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Julien BACOU, Ann BARNES, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Patrick LAGASSE Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Jacques TISSERAND, François VERGNES,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 241\_2024

**ACTES : 8.2.6**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 29- Conventions partenariales annuelles ou pluriannuelles pour la gestion d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à des associations**

**Exposé des motifs**

La Communauté d'Agglomération confie la gestion d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à des associations.

Afin d'harmoniser les modalités d'engagements et d'attributions de subventions avec les partenaires, une convention pluriannuelle d'objectifs de trois ans, 2025-2027, leur est proposée par la Communauté d'agglomération.

### Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative au mécénat de compétences permettant aux subventionneurs publics de déroger pour 5 ans en pratiquant gracieusement la mise à disposition d'agents fonctionnaires,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 3.3.4 - compétence en matière scolaire et périscolaire,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°114-2017 du 18 avril 2017 approuvant les avenants aux conventions d'objectifs avec toutes les associations gérant les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sur le territoire,

Considérant les demandes de subventions et les bilans fournis par les associations, et après vérification du respect de leurs obligations mentionnées dans les conventions,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique éducative et de la ville du 7 novembre 2024,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **accepte** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à des associations telle qu'annexée,
- **autorise** le Président à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs pour la gestion des accueils de loisirs périscolaires/extrascolaires et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **30 DEC. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **30 DEC. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



  
Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS

  
Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.